AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C2006
FR0010533075-FS1194

18 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GETLINK SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 décembre 2018, la société Eiffage SA (3/7 place de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay) a déclaré avoir franchi, le 17 décembre 2018, indirectement en hausse, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Dervaux Participations 14 dont elle détient l'intégralité du capital et des droits de vote, le seuil de 5% du capital de la société GETLINK SE et détenir 27 684 500 actions GETLINK SE représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GETLINK SE sur le marché[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 639 310 894 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé par la société Eiffage le 17 décembre 2018.